



AVIS PUBLIC

Paroisse de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-02

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 03-2007 AFIN DE FAIRE LES AJUSTEMENTS AU CADASTRE RÉNOVÉ, DE MODIFIER LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS, D'AUTORISER LES TOITURES SOUPLES PERMANENTES SUR LES FOSSES À PURIN ET D'ASSOULPIR LES NORMES DES BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE POUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens d'Issoudun à l'effet que, lors d'une séance ordinaire du **mardi 8 janvier 2019**, à la salle du Conseil située au 268, rue Principale, le Conseil municipal a adopté par résolution le premier projet de règlement numéro 2019-02 intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage 03-2007 afin d'y intégrer les modifications apportées au Schéma d'aménagement».

Ce projet de règlement a pour objet :

- De corriger certaines anomalies survenues suite à la rénovation cadastrale;
- D'intégrer au SADR, le règlement de contrôle intérimaire (RCI) 229-2011 (toitures souples permanentes pour les fosses à purin et à intégrer au RCI 236-2012, 238-2012 et 244-2013, de nouveaux îlots déstructurés;
- D'assouplir les normes d'implantation des bâtiments d'élevage en considération du bien-être animal.


Il sera soumis à une séance consultation publique qui aura lieu le **4 février 2019** à 19 heures 15 à la salle du Conseil, située au 268, rue Principale à Issoudun.

Au cours de cette assemblée, la mairesse expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible au bureau municipal pendant les heures normales de bureau.

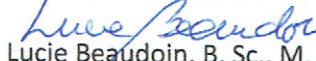
Donné à Issoudun, ce 14^e jour de janvier 2019


Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., M.A.P.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, LUCIE BEAUDOIN, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Issoudun, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 9h et 17h le 14^e jour de janvier 2019, publié sur le site internet de la municipalité et dans l'Issoudunois.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 14 janvier 2019.


Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., MAP
Directrice générale et secrétaire-trésorière